

Nom de la personne répondant au questionnaire :	
Organisme :	
Fonction :	
Tél. :	
Mél. :	
Site Web :	

## STRATEGIES NATIONALES EN MATIERE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1. Votre pays est-il doté d'une stratégie nationale ou régionale en matière d'intelligence artificielle?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

2. Dans l'affirmative, cette stratégie en matière d'intelligence artificielle tient-elle compte de la propriété intellectuelle?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

3. Veuillez fournir des précisions sur cette stratégie en matière d'intelligence artificielle (nom, brève description, année, URL, nom de l'organisme compétent et, le cas échéant, son lien avec la propriété intellectuelle).

Des projets de recherche en intelligence artificielle sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

[www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma) / [www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma) / [www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)

#### DISPOSITIONS LEGISLATIVES RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

4. Le système de propriété intellectuelle de votre pays prévoit-il des mesures ou des dispositions spécialement promulguées pour l'intelligence artificielle (par exemple, modification de la législation sur le droit d'auteur pour les œuvres créées par ordinateur)?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

5. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives susmentionnées (nom, article, brève description, année et URL).

En matière des droits d'auteur, aucune disposition n'est prise concernant les œuvres créées par ordinateur.

6. Existe-t-il une jurisprudence relative à l'intelligence artificielle et à la propriété intellectuelle dans votre pays ou votre région?

- Non
- Oui
- Je ne sais pas

7. Veuillez fournir des précisions sur toute décision relative à la question 6 (nom, brève description, année et URL).

Le pays est encore en phase de "DATA ENGINEERING". Les entreprises aujourd'hui travaillent sur les données, essaient de les collecter, de les digitaliser, d'y faciliter l'accès et de les analyser. C'est l'étape qui précède l'implantation d'un système de l'intelligence artificielle. Actuellement l'Etat travaille sur cette avancée.

#### DIRECTIVES D'EXAMEN

8. Votre office de propriété intellectuelle (ou tout autre organisme d'enregistrement de la propriété intellectuelle dans votre pays) a-t-il modifié ses directives et procédures d'examen en raison d'inventions ou d'œuvres fondées sur l'intelligence artificielle?

- Non
- Oui
- Au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

9. Veuillez fournir des précisions sur les directives et textes concernés (nom, brève description, année et URL)

Aucune directive.

#### DROITS RELATIFS AUX DONNEES

10. Existe-t-il dans votre pays ou votre région des mesures ou des dispositions législatives relatives aux droits sur les bases de données?

- Non
- Oui – loi adoptée
- Uniquement au stade du projet/de la proposition de loi
- Je ne sais pas

11. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 10 (nom, brève description, année et URL).

Protection des programmes d'ordinateur et des bases de données « l'article 1-13 et l'article 1-14 de la loi 2.00 relative aux droits d'auteur et droits voisins ».

12. Votre pays reconnaît-il des droits, notamment de propriété, sur les données?

- Non
- Oui
- Uniquement au stade du projet/de la proposition
- Je ne sais pas

13. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 12 (nom, brève description, année et URL).

Protection des données personnelle loi 09-08 : Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP)

[www.cndp.ma](http://www.cndp.ma)

14. Existe-t-il une quelconque stratégie en matière d'intelligence artificielle, qu'il s'agisse de la stratégie indiquée à la question 1 ou d'une autre stratégie, qui tienne compte des données et d'éventuels droits *sui generis* relatifs aux données ou bases de données?

- Non  
 Oui  
 Uniquement au stade du projet/de la proposition  
 Je ne sais pas

15. Veuillez fournir des précisions sur la stratégie en matière de données mentionnée à la question 14 (nom, brève description, année, URL et nom de l'organisme compétent).

Le Maroc suit attentivement l'évolution et le développement de l'intelligence artificielle. Il adaptera autant que besoin les lois à cette évolution technologique.

#### AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

16. Veuillez indiquer toute autre procédure connexe liée à l'intelligence artificielle, aux données et à la propriété intellectuelle dans votre pays ou région, par exemple, des consultations publiques, notes d'orientation pour l'interprétation des lois, orientations générales, communications, groupes de travail, etc. (nom, brève description, année et URL).

En matière de droits d'auteur, ces démarches n'ont été abordé cas travers l'OMPI.

#### OFFICE CHARGE DES QUESTIONS LIEES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS VOTRE PAYS (LE CAS ECHEANT)

Organisme :	
Service :	
Site Web :	
Tél. :	
Mél. :	
Personne à contacter :	

[Fin du document]